

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 25 septembre 2024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTON – Josette REMY – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT –

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 19/09/2024

Délibération N° C24-61

ZONE ARTISANALE LES ECHENEUX –

BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement de la zone artisanale Les Echeneaux sur la commune de Saint-Pierre-de-Curtille.

A la suite du transfert de compétences en matière de développement économique en 2017, Chambéry-Grand Lac économie a poursuivi le développement de cette zone artisanale et il reste aujourd'hui deux lots à commercialiser.

La commune de Saint-Pierre-de-Curtille a fait part à Chambéry-Grand Lac économie de son intérêt pour le lot n°2 pour l'implantation d'une micro-crèche.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il a été proposé à la commune un bail à construction d'une durée de 60 ans, portant sur le lot n° 2 (parcelles cadastrées section B numéros 1603-1604-1626-1627) d'une superficie totale de 1 457 m², moyennant un loyer de 20 € HT/m² négocié entre les parties.

La commune mettra ensuite ce foncier à la disposition du SIVSC (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne) pour que ce dernier réalise la construction du bâtiment et exploite la micro-crèche dans le cadre de sa compétence.

La commune a d'ores et déjà validé ce projet par délibération du conseil municipal du 29 avril 2024.

Les droits créés par la présente délibération de signer le bail à construction sont temporaires et s'éteindront si le bail n'est pas régularisé dans un délai de 24 mois éventuellement prorogé.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Curtille en date du 29 avril 2024,
- ✓ Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 9 août 2024 déterminant une valeur de redevance locative par la méthode de l'apport net, et vu la possibilité pour la collectivité de louer à un prix plus élevé sans nouvelle consultation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le bail à construction, d'une durée de 60 ans, au profit de la commune de Saint-Pierre-de-Curtille, portant sur le lot n° 2 correspondant aux parcelles cadastrées section B numéros 1603-1604-1626-1627 d'une superficie totale de 1 457 m², avec l'obligation d'y faire édifier une micro-crèche.

Article 2 : Approuve les modalités financières dudit bail à construction, soit un loyer de 20 € HT/m², les frais d'actes, droits et émoluments étant supportés par le preneur à bail. Ce loyer sera payable comptant en totalité à la signature du bail à construction.

Article 3 : Autorise la présidente ou son représentant à signer le bail à construction et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 25 septembre 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente